

FINANCES**BUDGETS SUPPLEMENTAIRES POUR L'ANNEE 2018**

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

L'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permet la modification du budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel il s'applique.

Afin d'ajuster les prévisions des budgets primitifs 2018 (budget principal et budget annexe) et d'y intégrer les résultats tels qu'ils apparaissent aux comptes administratifs 2017, il vous est proposé d'adopter les budgets supplémentaires 2018 dont le détail vous est adressé en annexe à la présente délibération.

De ce fait, la participation financière des communes pour 2018 s'établit dorénavant comme suit :

	Participation totale	Dont produit fiscalisé	Dont produit non fiscalisé
DUNKERQUE	5 703 524,58 €	2 554 568,60 €	3 148 955,98 €
BRAY- DUNES	175 693,10 €	129 637,41 €	46 055,69 €
LEFFRINCKOUCKE	417 307,96 €	125 042,01 €	292 265,95 €
ZUYDCOOTE	63 757,65 €	48 369,61 €	15 388,04 €
TOTAUX	6 360 283,29 €	2 857 617,63 €	3 502 665,66 €

Avis favorable de la commission des finances du 26 septembre 2018.

Le Comité Syndical,

- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions et les budgets supplémentaires 2018,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet

Et publié le **15 OCT. 2018**

Fait à Dunkerque, le 4 octobre 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Frédéric VANHILLE.



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 27 septembre 2018
Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 4 octobre 2018 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Bernard WEISBECKER -
Thierry WALLYN – Patrice BERTELOOT - Alexandra DEMAIRÉ.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT.

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Jean-Yves FREMONT –
Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE – Catherine
VERLYNDE - Grégory EVRARD.